



DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DE LA DÉFENSE

PRÉSENTATION

La Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) - dont la devise est de « renseigner pour protéger » - est le service de renseignement dont dispose le ministre de la défense pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles. Membre de la communauté française du renseignement, la DRSD collabore étroitement avec les autres services de renseignement français.

HISTORIQUE

- Après la seconde Guerre mondiale, trois services de sécurité cohabitent. La sûreté navale est reconstituée en septembre 1944. La sécurité de l'air est reformée en février 1945. Enfin, le 30 janvier 1946, le général Jean de Lattre de Tassigny, chef d'état-major général de l'armée de Terre, crée le service de sécurité militaire (SSM), dirigé par le commandant Bonnefous.

- Ces trois services sont fusionnés le 31 janvier 1948 en un unique Service de sécurité des forces armées (SSFA), dirigé par le colonel André Sérot.

Ce service est chargé de « prévenir l'espionnage et les propagandes sensibles au moral et à la discipline dans les forces armées ; de protéger le secret militaire ; de participer à la protection des points sensibles militaires ; de prévenir le sabotage dans les forces armées, services et établissements dépendant du ministre des forces armées. » Le 14 décembre 1953, le SSFA prend le nom de Service de sécurité de la Défense nationale et des forces armées (SSDNFA).

- Le 5 avril 1961, le SSDNFA devient la Direction de la sécurité militaire (DSM), « Service spécialisé dont disposent les différents échelons du commandement pour leur permettre d'assurer la protection du personnel, des documents, des matériels et des établissements contre les ingérences et menées subversives de tous ordres. »
- Le 20 novembre 1981, la DSM est remplacée par la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD), chargée de « coordonner les mesures nécessaires à la protection des renseignements, objets, documents ou procédés intéressant la Défense, au sein des forces armées ou des organismes qui lui sont rattachés ainsi que dans les entreprises titulaires de marchés classés de Défense nationale passés par le ministère de la Défense. » La DPSD voit alors sa mission basculer de la sécurité militaire vers la contre-ingérence.
- En 2007, la révision du décret et des arrêtés du 29 novembre 2001 désigne officiellement la DPSD comme service de renseignement.
- En 2008, elle intègre la communauté du renseignement avec la création du Conseil national du renseignement. Par un décret publié le 9 octobre 2016, elle devient la Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense (DRSD). Avec la nouvelle réforme Les missions historiques du Service perdurent mais le volet « renseignement » prend une nouvelle dimension et devient prépondérant. Cette évolution est symbolisée par la part accordée aux métiers liés à la recherche et à l'analyse au sein de la direction. L'essor du « cyber » est également une manifestation de cette transformation.

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/la-dpsd-devient-la-drdsd>

MISSIONS

La mission principale est de la DRSD déceler puis d'entraver les menaces visant les armées et les entreprises en lien avec la défense. Elle intervient aussi en matière de lutte informatique défensive. La mission de contre-ingérence de la DRSD se décline en trois domaines :

- **La contre-ingérence des forces** : il s'agit de prévenir et rechercher les atteintes aux forces armées, par des mesures de contre-ingérence, pour s'opposer à toute menace pouvant prendre la forme d'activités de terrorisme, d'espionnage, de subversion, de sabotage ou de crime organisé. Dans ce cadre-là, la DRSD contribue à assurer la protection des personnes habilitées au secret Défense ou à des zones, des matériels ou des installations sensibles. Ainsi, elle met en œuvre la procédure d'habilitation aux différents niveaux de classification des informations sensibles (« confidentiel Défense », « secret Défense », ou « très secret Défense »). Le service participe aussi à la répression du commerce illicite des matériels de guerre, armes et munitions.

La DRSD est présente sur tous les théâtres d'opérations extérieures (OPEX) où les forces françaises sont engagées. En amont d'une opération, elle évalue les vulnérabilités des installations avec des audits de sécurité et conseille le commandement sur les mesures de prévention à prendre pour les diminuer. Durant

l'opération, la DRSD poursuit son action avec des entretiens de recrutés locaux ou encore des investigations sur des faits de sécurité. L'objectif est d'établir les mesures nécessaires d'entrave aux menaces pour la protection des capacités opérationnelles des forces armées.

- **La contre-ingérence économique:** l'action de la DRSD, s'applique aux industries en lien avec la Défense nationale ou présentant un intérêt pour celle-ci, ainsi qu'aux instituts de formation et de recherche en lien avec la Défense. Elle consiste à déceler et neutraliser toute menace contraire aux intérêts nationaux et à la souveraineté nationale, résultant de l'activité, légale ou non, d'États, de services de renseignement ou de concurrents étrangers au profit d'intérêts extérieurs pouvant affecter le secret de la Défense nationale, le potentiel scientifique et technique de la Nation, les intérêts ou le patrimoine matériel et immatériel des entreprises ou organismes liés à la Défense.

Elle intervient aussi par des actions de sensibilisation et d'audit de sécurité au profit des entreprises de défense, intéressées par ses conseils pour préserver un secteur riche en emplois.

- **La contre-ingérence cyber :** la DRSD cherche à identifier, dans le cyberspace, les vulnérabilités et menaces susceptibles de porter atteinte aux personnes, matériels et informations sensibles du ministère. Elle privilégie l'anticipation et s'appuie sur ses moyens propres (recherche humaine et technique, sources ouvertes et investigations numériques) et sur ceux des partenaires que sont l'ANSSI, le CALID ou les autres acteurs du renseignement. Par ailleurs, la DRSD contribue à la lutte informatique défensive du ministère en protégeant les systèmes d'information et ceux de l'industrie de Défense. Ces actions peuvent revêtir un caractère préventif (sensibilisation, inspections, alerte) voire curatif (analyse des cyberattaques, encadrement de la reprise d'activité).

<https://portail-ie.fr/analysis/1013/la-direction-de-la-protection-et-de-la-securite-de-la-defense-role-missions-et-importance-de-la-securite-economique>

ORGANISATION

La DRSD se compose d'une administration centrale implantée au fort de Vanves à Malakoff et de 44 implantations en France, outre-mer et à l'étranger. Les 4 postes permanents à l'étranger sont situés auprès des forces prépositionnées (Emirats arabes unis, Sénégal, Djibouti et Gabon).

- La direction centrale, à laquelle sont directement rattachés, un cabinet et une inspection, chargée de l'inspection générale du service et notamment des questions de sécurité.
- La sous-direction de la contre-ingérence, chargée de : protection des forces armées, protection du patrimoine industriel, surveillance et contrôle du commerce des armements, recueil d'informations par des moyens humains et techniques, relations de la DRSD avec les autres services de renseignement, élaboration et contrôle des mesures de sécurité des installations militaires et industrielles de défense, contrôle et surveillance du commerce des armements.

- La sous-direction de la stratégie et des ressources, comprenant : la division de la gouvernance, la division des ressources humaines, la division soutien et finances ainsi que le pôle formation et instruction. Elle a pour tâche : études, conseil, expertise et assistance juridique, défense de l'administration et protection juridique des agents, inspection, audit et contrôle interne, ressources humaines, recrutement des personnels militaire et civil, formation du personnel, budget, marchés, soutien logistique.
- La sous-direction des centres nationaux d'expertises, responsable de : procédures d'habilitations, orientation et coordination des actions de recherche, audit des conditions de sécurité des installations intéressant la Défense, contrôle de sécurité des personnels civil et militaire du ministère de la Défense, du personnel militaire de la gendarmerie et du personnel des entreprises en relation avec la défense, veille, appui à la conduite des opérations, sécurité des installations, des informations et systèmes d'information du ministère de la Défense et des entreprises de défense.
Cette sous-direction regroupe le centre national des habilitations Défense (CNHD), le centre des moyens de recherche, le centre du conseil, de la prévention et des inspections ainsi que le centre des systèmes d'information et de communication.
- La DRSD dispose également :
 - de cinq directions zonales correspondant aux cinq zones de Défense et de Sécurité (Paris, Nord et Est, Sud et Sud-Est, Sud-Ouest, Ouest).
 - de postes de protection et de sécurité de la défense en métropole, dans les zones de défense et de sécurité d'outre-mer.
 - de postes auprès des forces françaises de l'étranger.
 - de détachements de contre-ingérence sur des théâtres extérieurs.

<http://www.infosdefense.com/la-nouvelle-organisation-de-la-dpsd-13910/>

MÉTIERS

- La DRSD compte près de 2 000 personnels (dont environ 20 % de civils). Active à la fois en milieu militaire et en milieu industriel, la DRSD offre toute la palette des métiers du renseignement, de la recherche à l'exploitation. Elle est dotée d'un corps spécifique d'inspecteurs de sécurité de défense et s'appuie par ailleurs sur un personnel très qualifié d'ingénieurs et de techniciens pour faire face aux menaces informatiques.

RECRUTEMENT

- La DRSD recrute des sous-officiers pour devenir inspecteur de sécurité de la défense (ISD), des officiers pour devenir analystes ou officier recherche. Elle recherche aussi des profils particuliers : spécialistes cyber, linguistes, juristes, psychologues. La DRSD embauche également des personnels dans les fonctions supports (RH, informatique, finances, droit, etc.) et recrute des personnels civils, fonctionnaires (catégorie A, B et C) ou contractuels. Les recrutements à titre contractuels sont proposés en CDD d'une durée de 1 à 3 ans.

Plusieurs catégories de métiers sont recherchées par la DPSD :

• **En matière de contre-ingérence :**

- Des fonctionnaires de catégorie A : analystes, ingénieurs en sécurité des systèmes d'information et de communication...
- Des fonctionnaires de catégorie B : techniciens de l'exploitation du renseignement...
- Des fonctionnaires de catégorie C : exploitants du renseignement
- Des contractuels de niveau I : ingénieurs en sécurité des systèmes d'information et de communication, experts en contre-ingérence sécurité défense, experts en contre-ingérence cyber...
- Des contractuels de niveau II : développeurs, superviseurs en sécurité des systèmes d'information et de communication, techniciens de l'exploitation du renseignement, spécialistes en contre-ingérence cyber

• **En matière d'administration/gestion :**

- Des fonctionnaires de catégorie A : gestionnaires des ressources humaines, finance
- Des fonctionnaires de catégorie B : gestionnaires du personnel, comptables, gestionnaires budgétaires, gestionnaires de procédures d'achats publics
- Des fonctionnaires de catégorie C : agents de gestion de la formation du personnel, assistants comptables
- Des contractuels de niveau I : financiers, auditeurs, ingénieurs en sécurité des systèmes d'information et de communication
- Des contractuels de niveau II : superviseurs en sécurité des systèmes d'information et de communication, chargés de contrôle interne

• **Exemple de fiche de poste :** « H/F officier analyste du renseignement/contre-ingérence des forces »

Au sein de la division « contre-ingérence des forces », l'analyste est en charge de l'analyse des renseignements en provenance des traitants experts de la section, des synthèses et des productions de la section. De ses analyses, il est en mesure d'orienter l'action des agents œuvrant sur le terrain. Il présente notamment au chef de section des contributions par domaine afin d'alimenter en renseignement les instances interministérielles auxquelles participe le bureau. L'officier analyste en contre-ingérence des forces peut intervenir sur des domaines très variés tels que :

- le contre-espionnage ;
- l'anti-subversion ;
- la sécurité des forces ;
- l'anti-terrorisme.

Profil :

- Être de nationalité française ;
- Être né(e) après le 13 novembre 1986 ;
- Être titulaire au minimum d'une licence universitaire ou d'un autre diplôme de niveau II dans le domaine du renseignement de la sécurité ou des relations internationales.

Compétences spécifiques requises :

- discrétion et réserve ;
- éventuellement, maîtrise d'une langue étrangère ;
- sens de l'organisation ;

- être sociable, autonome et doué de qualités rédactionnelles ;
- avoir le goût du travail en équipe ;
- esprit de synthèse.

• Les fiches de poste de la DPSD sont accessibles sur le site INTRADEF de la BNE pour les ressortissants du ministère de la défense (bne.sga.defense.gouv.fr) et le site internet de la BIEP pour les non ressortissants défense (www.biep.gouv.fr).

<http://www.defense.gouv.fr/drsd>

<http://www.defense.gouv.fr/drsd/breves/recrutement>

• **Contacts**

- Adresse physique :

DRSD

27 boulevard Stalingrad

92240 Malakoff

01 80 50 14 00

- Adresse postale :

DRSD

Case 44

14 rue Saint-Dominique

75700 Paris SP 07

- Adresses électroniques

<http://www.defense.gouv.fr>

serviraladpsd@laposte.net

Pour le recrutement civil : dpsd.cer.fct@intradef.gouv.fr

Pour le recrutement militaire : dpsd.resp-mobilite.fct@intradef.gouv.fr